

MISSION ARGENT DE POCHE 2026 Charte d'engagement

Cette charte est un engagement de votre part, mais également de la commune d'HILLION en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-la attentivement.

Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ Mission Argent de Poche se déroule pendant les vacances scolaires d'été, sur un créneau horaire de 3h30 dont 30 min de pause.

Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- ✓ En cas d'indisponibilité, j'avertis la mairie (02.96.32.21.04) 48h avant le début de la mission.

Concernant la réalisation des missions

- ✓ **Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.**
- ✓ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- ✓ Étant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée, **l'usage des téléphones portables est strictement interdit.** En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur silencieux.
- ✓ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- ✓ Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de poche.
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission (3h30 dont 30min de pause).
- ✓ Le versement se fera au Service Enfance-Jeunesse en mairie chaque lundi de 14h à 15h, à l'issue des différentes missions réalisées. En dehors de ce créneau, sur rendez-vous.
- ✓ Lors du rendez-vous un bilan de la mission sera effectué.
- ✓ Au-delà du 11 septembre 2026, il n'y aura plus de versement possible.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte d'engagement et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à _____,

Le _____

Signature du participant,
précédée de la mention
« lu et approuvé »

Nom : _____
Prénom : _____